

Assemblée Générale Annuelle 2020 de l'association

Suite à l'AG du 28 novembre 2020, voici :

- la présentation partagée en séance : [AG annuelle 28112020](#)
- le complément sur la solution alternative : [Note blanche Juillet 2019](#)
- ci-dessous la transcription de la séance de questions réponses avec M. Bavoil & M. Caous.

Projet RATP :

Le jugement du tribunal administratif annule la déclaration d'intérêt général de la phase 2 (voies de garage)

La RATP a 3 possibilités :

- Faire appel. Date limite : 11 janvier 2021. Durée de procédure ~18mois. Jugement non suspensif. Risqué pour la RATP.
- Reprendre la procédure pour refaire la déclaration d'intérêt général. Leur permettrait de gagner du temps. Mais le périmètre de la déclaration doit être revu en incluant toutes les modifications (bassins de retenue notamment)
- Passer en force. Cela signifie que la RATP peut se faire refuser n'importe quelle demande (y compris une simple autorisation de voirie)

Mr Bavoil et son conseil municipal soutiennent nos actions et poursuivent leurs actions vis à vis de la RATP. Mr Bavoil déclare être soutenu par la Préfecture.

A cet effet, comme suite à la dernière décision du tribunal, il adresse une nouvelle proposition de compromis à la RATP visant la suppression de la voie 10 et de l'allongement de la 4T en contrepartie de l'arrêt des procédures et recours actuels.

M.Bavoil a aussi interpellé le vice-président d'IDFm pour qu'il communique auprès de la Présidente d'IDFm sur la voix de Saint Rémy

Mr Bavoil encourage le collectif Pôle Gare à communiquer sur :

- la décision du tribunal
- l'existence de solutions alternatives qui :
 - répondent aux besoins d'amélioration du service RER B pour les usagers,
 - sont moins coûteuses pour la RATP donc la collectivité
 - ont un temps de réalisation plus rapide que les projets actuels de la RATP
 - évitent des impacts environnementaux significatifs

La mairie ne prévoit pas de communiqué de presse sur la décision du tribunal.

Projet « Quartier Gare »:

M.Bavoil reconnaît le besoin de réflexion approfondie et structurée pour un réaménagement de l'ensemble du quartier (Front de gare mais également les rues environnantes Av de la Terrasse - Av Coubertin - Rue Janin etc).

Il partage nos objectifs de plus de « convivialité », plus d'activités économiques aux abords directs de la gare, d'amélioration des plus de circulation des véhicules, autobus, cyclistes et piétons et d'une meilleure communication sur les centres d'intérêts de la ville. Un nouveau plan de la ville vient d'être validé par la Mairie. Une signalétique est possible à court terme sur le territoire communal

M.Bavoil approuve dans ses principes la première proposition de réaménagement du Pôle gare présenté en séance. Il propose d'ajouter la création d'un espace « CoWorking ».

M.Bavoil évoque l'idée d'un wagon installé sur les voies désaffectées côté Limours pour en faire un espace restauration / buvette.

En revanche, M. Bavoil craint que la réalisation d'un accès Sud à la gare soit conditionné par la RATP par le traitement du « litige » sur le reste du projet RATP
...

M.Bavoil met un préalable à toute réalisation: bien cadrer la ligne du front de gare avec les décideurs RATP / IdF Mobilité

Questions diverses :

Q : A quoi servent les bassins de rétention des eaux pluviales ? sous des voies commerciales ? Raccordement vers le réseau communal ? Gestion des crues ?

R : Ils ne faisaient pas partie de l'étude d'impact (idem pour la paroi amortissante), pas d'info transmise sur le fonctionnement technique, la RATP semble consciente de l'existence des risques liés à la présence de l'eau.

Q : Paroi anti-vibratile : des nouvelles sur la Loi sur l'eau au niveau de la Mairie ?

R : Aucune nouvelle du SIAHVY, la Mairie a plusieurs fois refusé à la RATP une autorisation d'occupation de la voirie pour effectuer des sondages rue Ditte.

Q : Forage en cours Avenue de la Terrasse : aucun affichage ?

R : Il existe bien un arrêté municipal pour autorisation des travaux (problème d'infiltration)

Les travaux suivants sont budgétés : enfouissement des réseaux, révision des sens de circulation et sécurisation du quartier.

Q : Entrée du parking rue Ditte difficile, dépose minute toujours occupée, 2 places de voitures électriques fonctionnant avec une carte non classique.

R : Parking en zone bleue, stationnement limité, pour les bornes de recharge des voitures électriques expérimentation société Clem, mission terminée. Diagnostic en cours pour changer le logiciel de la borne.

Q : Route de Limours, que faut-il faire pour accélérer la création de l'accès direct aux quais ?

R : Selon Mr Bavoil, l'ouverture ne sera mise en œuvre qu'en fonction de la procédure de la phase 2. Mr Bavoil est prêt à négocier un accord pour les voies 6&8 mais un refus des voies 10 et 4T.

Q : qu'en est-il de l'expérimentation des navettes autonomes ?

R : l'expérimentation est repoussée par la RATP (initialement prévu en octobre 20)